



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 28 octobre 2022

Présents : Mme Isabelle DELPLACE – M. Jérémy GROSBOT – Mme Amandine MOREAU – Mme Marie-Christine CUTURIER – M. Yves PERRET – Mme Jacqueline PIPERINI – M. Pierre MATRAY

Absents excusés : M. Sébastien DELBE - M. Anthony CHAMPELEY donne pouvoir à M. Jérémy GROSBOT – Mme Sophie AYMES donne pouvoir à M. Pierre MATRAY

Absents : M. Philippe MARVIE

Secrétaire de séance : Yves PERRET

Ouverture de la séance à 19h10

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2022

Comme il est d'usage en début de séance, Madame le Maire s'assure du quorum puis de la lecture du procès-verbal pour ensuite le soumettre à signature.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Désignation d'un correspondant incendie et secours

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite à un courrier de Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète de l'Ain, en date du 7 septembre 2022, il nous est demandé de désigner un correspondant incendie et secours. Cette désignation vient dans le cadre de la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021.

Le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeur et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Celui-ci peut également être l'interlocuteur des services de l'Etat et du SDIS sur les sujets relatifs à la sécurité des établissements recevant du public (ERP).

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

M. Yves PERRET se propose pour être le correspondant incendie et secours de la commune.

Après le vote à bulletin secret, la candidature de M. Yves PERRET est approuvée à l'unanimité.

2) Devis élagage supplémentaire pour entretien de la haie de l'appartement T3 de la mairie

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la haie et les arbres de l'appartement du T3 s'étendent à la propriété mitoyenne. Suite à une demande d'intervention du propriétaire particulier mitoyen à cette haie et comme il est aujourd'hui inoccupé, la commune se doit de l'entretenir.

Pour se faire, 3 devis ont été demandés et présentés au Conseil Municipal :

- Le devis de l'entreprise BERTHOLON s'élève à 910,00 € TTC et comprend la taille à l'extérieur (côté propriétaire mitoyen) des haies à maxi 3m de hauteur avec un nettoyage du grillage. L'évacuation des déchets reste à la charge de la commune et tous les travaux nécessaires d'élagage des arbres restent à faire sur 2023,



- Le devis de l'entreprise TD ENTRETIEN s'élève à 960,00 € TTC et comprend la taille des haies extérieures, l'élagage en hauteur des arbres (côté propriétaire mitoyen et côté mairie) ainsi que la préparation des travaux d'entretien côté intérieur (côté mairie).
L'évacuation des déchets reste à la charge de la commune et il restera à budgéter pour le même montant une journée d'élagage des arbres côté intérieur (côté mairie) à évacuer et à facturer sur 2023.
- Le devis de l'entreprise FOURNAND s'élève à 1272,00 € TTC et comprend l'ensemble des travaux d'entretien pour taille et remise en état de la haie mitoyenne des deux côtés (intérieur et extérieur), ainsi que la prise en charge de l'évacuation des déchets. Ils réaliseront l'ensemble des travaux d'entretien nécessaires sur 2022.

Madame le Maire demande au conseil de voter pour le devis qui lui paraît le plus pertinent.

Après le vote à bulletin secret, le devis FOURNAND est accepté à 1 272,00 € TTC à l'unanimité

3) Délibération pour le spectacle de Noël

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commission "Bien Vivre Au Village" demande au conseil de valider l'organisation d'une fête de Noël pour tous les habitants de la commune. Cela fait maintenant plusieurs années que la commune n'a pas pu le réaliser comme à son habitude du fait des restrictions sanitaires

Madame Amandine MOREAU nous expose les modalités la concernant :

Elle serait prévue le 11 Décembre 2022 à la Salle des Fêtes de la Commune.

. Cette fête serait composée d'un spectacle de Noël, suivi d'un goûter partagé.

Le budget de cette fête serait réparti comme suit :

- Spectacle : 700,00 €
- Papillotes : 60,00 €
- Goûter : 100,00 €
- Chauffage de la salle des fêtes : 150,00 €

Soit un budget global de l'événement s'élevant à : 1 010,00 €

Madame le Maire demande que le conseil délibère sur la faisabilité de cette manifestation en tenant compte de l'ensemble de ces éléments.

Après vote à bulletin secret, le budget pour la fête de Noël et les dépenses allouées sont acceptés à l'unanimité.

4) Délibération pour la mise en place d'une lumière automatique

Madame le Maire explique au conseil municipal que des informations complémentaires sont dernièrement parvenues et qu'une étude complémentaire pourrait permettre de limiter les dépenses initialement estimées. Compte tenu de ces nouvelles informations, ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES– INFORMATIONS

1. Information sur les dernières évolutions de la situation budgétaire

Madame le Maire explique au conseil municipal le suivi régulier de la situation budgétaire de la commune et des efforts fournis notamment par Mme Cassandra Brisset qui suit la complétude des dossiers de subvention pour permettre leurs versements avant la clôture de l'exercice comptable 2022. La situation comptable est stable et devrait encore s'améliorer dans les semaines à venir.

2. Présentation du tableau récapitulatif des projets 2022-2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un tableau permettant de récapituler par commission, l'ensemble des projets 2022-2023.

Le tableau permet la lecture de l'estimation budgétaire de chacun des projets.



Madame le Maire a mis à disposition des conseillers cet outil pour faciliter d'une part la gestion des dépenses sur la fin de l'exercice 2022 et d'autre part pour faciliter l'anticipation des différents projets 2023 proposés avec leur coût estimatif (sur demande de devis) et ce par commissions.

Ainsi il sera plus aisé au Conseil Municipal d'arbitrer, de prioriser et de planifier les différents projets à venir.

3. Information pour le devis de réparation de la lame à neige

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a validé un devis pour la réparation de la lame à neige. Monsieur Pierre MATRAY explique que la lame après un diagnostic avait besoin d'une révision générale, du fait d'un nombre très limité de réparateurs ayant cette spécialité et de la forte possibilité de neige dès novembre sur la commune, il était préférable pour la sécurité de tous de faire faire les travaux dès que possible.

Madame le Maire explique que cette dépense fait aussi partie des aléas de fonctionnement en termes de dépense.

4. Avancement des travaux du bâtiment de la mairie

Après quelques relances et ajustements sur la qualité des travaux à faire, a expliqué Monsieur Jérémy GROSBOT, les travaux d'isolation du bâtiment de la Mairie ont pu commencer le lundi 17 octobre 2022. Etant donné que le peintre initialement retenu une fois relancé nous a informé ne pas pouvoir terminer les travaux avant juin 2023, de nouveaux devis ont été demandés. De plus, l'entreprise chargée de l'électricité a constaté des incompatibilités entre les radiateurs et le système de thermostat actuel, un devis complémentaire va nous parvenir prochainement.

5. Point sur les différentes actions de la commission « Bien Vivre Au Village »

- **Comité de fleurissement** : Madame Amandine MOREAU explique que des actions ont été projetées, comme la plantation de bulbes l'hiver prochain (cette année ce projet n'a pas pu aboutir faute de temps). Le comité commence à trouver ces marques. Une personne membre du comité a fait part qu'un bac à CIZOD nécessite de la nouvelle terre, cette remarque ayant déjà été faite au préalable. Une solution de renouvellement de terreau est émise mais se pose la question des moyens de renouvellement (Doit-on enlever la terre existante ? si oui sur combien de centimètre et quel moyen mettre en œuvre pour l'enlèvement de l'ancienne terre ?).
La réunion du comité au printemps pour le fleurissement sera maintenue et le souhait a été émis d'organiser un repas partagé au centre du bourg vers l'église.
- **Associations du Village** : Une rencontre des 4 associations existante sur la commune a eu lieu et sera renouveler début 2023. Le but était de faire le point sur les attentes des associations vis-à-vis de la commune, d'organiser une entente pour la réalisation de différentes manifestations à venir et dans la mesure du possible leur apporter le soutien du conseil municipal.
- **Accompagnement des séniors – des juniors – vie sociale** : Pour les Séniors, la commission organise une séance de projection dans la salle des fêtes le jeudi 3 novembre. Le film a été choisi et sera diffusé à cette occasion. La réglementation en vigueur concernant notamment les droits d'auteur nous a contraint à distribuer les invitations aux seules personnes concernées (aucune publicité n'étant autorisée). Nous avons précisé sur les invitations que des accompagnants pourront être présents.
Pour les Juniors, 2 ateliers de musique (MAO : Musique assisté par ordinateur) ont eu lieu le 27 octobre. Monsieur Jérémy GROSBOT partage les 2 enregistrements réalisés par nos 4 jeunes Chaleins présents.
- **Organisation de Manifestations** :
 - En ce qui concerne la cérémonie du 11 novembre, pour rappel nous participons conjointement et successivement à celles des communes de Leyssard et St Alban. L'habitude est que chaque année la commune dont la cérémonie clôture la matinée, offre « un verre de l'amitié ».Cette année c'est notre commune qui le servira. Etant donné les travaux en cours dans le bâtiment de la Mairie nous l'organiserons à la salle des fêtes.



- Pour le spectacle de Noël, il est évoqué que l'habitude était que les habitants emmènent en général des gâteaux pour un partage convivial. Il est demandé à la commission communication d'intégrer cette idée. Suite à une demande, il est précisé par Madame Amandine MOREAU que le spectacle a bien été choisi pour intéresser à la fois les adultes et les enfants.
- Les vœux du conseil, après concertation et validation des personnes présentes, auront lieu le dimanche 15 janvier 2023 à 11h00 dans la salle des fêtes. Cette cérémonie des vœux est réalisée dans l'intention d'avoir à la fois un moment de convivialité et d'échange entre le conseil municipal et les habitants. Monsieur Jérémy GROSBOT reviendra vers chaque commission et chaque conseiller municipal pour permettre à chacun de contribuer au bon déroulement de la cérémonie

6. Présentation du logo de la commune

Compte tenu de l'absence de M. CHAMPELEY, ce point n'a pu être maintenu et sera reporté à une prochaine réunion de conseil municipal.

7. Organisation concernant le local des pompiers

Madame le Maire explique que suite aux travaux d'isolation, on a constaté que la sortie de secours présente dans la salle du conseil n'est pas conforme. En effet, il faudra que la porte du local des pompiers soit équipée d'une serrure à molette et pour faciliter le passage il est préférable qu'il soit vide.

De fait, se pose la question du devenir du matériel jusque-là utilisé par le CPINI y compris dans d'autres locaux mis à leur disposition.

Monsieur Pierre MATRAY, en tant que Président de l'amicale des pompiers, nous donne des éléments sur les questionnements en cours et la programmation de l'assemblée générale à venir de ladite association. Mme le Maire propose de patienter jusqu'à ce que l'amicale des pompiers partage les actions possibles. Le conseil municipal reverra donc ultérieurement l'utilisation des matériels et locaux anciennement utilisés par le CPINI. Madame le Maire se laisse également la possibilité de recontacter l'association, s'il s'avérait obligatoire de dégager le passage à l'arrière de la salle du conseil.

8. Informations diverses

- Les bois qui étaient entreposés sur le bord de la route ont été évacués. Madame Le Maire remercie Monsieur MATRAY pour avoir trouvé une solution.
- Madame le Maire informe le conseil que sur une parcelle de bois proche du réservoir et non-soumis à l'autorité de l'ONF, elle a accepté une entente pour dégager les bois secs qui menaçaient de tomber sur la parcelle voisine, en cours d'exploitation.
- Suite au problème de sécurisation du gouffre, Madame le Maire explique que c'est un dossier en cours et qu'elle se renseigne sur ce qui est pratiqué sur d'autres communes.
- Un changement d'ouverture au public aura lieu le 10 novembre après midi suite à la fermeture de la mairie le mardi 8 novembre à cause d'une formation de la secrétaire de Mairie et dans une volonté de maintien de service aux habitants la fréquentation de la Mairie étant aujourd'hui régulière et appréciée. Une communication Illiwap a été fait.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 02 décembre 2022 à 19h00.
- Mme PIPERINI évoque qu'elle est allée à l'assemblée du Sou des écoles de Poncin et nous explique son fonctionnement. Madame le Maire déclare que si l'association nous demande une subvention, nous étudierons leur demande comme cela sera fait pour toutes les associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24.

Le Maire,
Isabelle DELPLACE

